

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 27 juin 2008 portant nominations à la commission nationale d'appel de qualification de gynécologie-obstétrique

NOR : SJS0830915A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu les propositions faites par le conseil national de l'ordre des médecins le 14 mai 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la commission nationale d'appel de qualification de gynécologie-obstétrique, en qualité de représentants de l'ordre des médecins :

D^r Philippe (Henri-Jean), membre titulaire ;
D^r Canis (Michel), membre suppléant ;
D^r Thevenot (Jean), membre titulaire ;
D^r Gondry (Jean), membre suppléant.

Article 2

Sont nommés à la commission nationale d'appel de qualification en gynécologie-obstétrique, en qualité de représentants du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens français :

D^r Belaiche (Raymond), membre titulaire ;
D^r Homasson (Nelly), membre suppléant ;
D^r Horovitz (Jacques), membre titulaire ;
D^r Le Pors-Lemoine (Pascale), membre suppléant.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 27 juin 2008.

Pour la ministre et par délégation,
par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions médicales
et des personnels médicaux,*

M. OBERLIS